

# Tourisme fluvial

Les Voies Navigables de France établissent un comptage de la fréquentation des principales voies canalisées de Saône-et-Loire : le **Canal du Centre**, navigable sur toute sa longueur, entre Digoin et Chalon, la **Seille**, entre Louhans et la Saône, et la **Saône** qui traverse du Nord au Sud le département. Au total 300 km de voie navigable sur le département.

## Trafic des bateaux sur les voies navigables (comptage aux écluses, évolution /2015)

Voie d'eau	Point de recensement	Plaisance		Commerce
		2015	Evol %	
Canal du Centre	Chalon (34 bis)	2 358	+9,9	11
	Montceau les Mines (9è océan)	798	+6,3	11
	Génélard (16è océan)	885	+16,6	11
	Vitry en Charolais (26è océan)	1 201	+22,3	12
Seille	Truchère	3 932	+7,2	-
Saône Canal Latéral à la Loire	Ormes	4 237	+8,9	1 153
	Dracé	2 547	+21,3	1 821
	Digoin	2 686	+4,6	12

En Saône-et Loire, le trafic fluvial est essentiellement lié à la plaisance.

**Le nombre de passages des différentes écluses du département a augmenté par rapport à 2014 de 10,5%.**

►(+1,1% pour la région).

**Le trafic sur le Canal du Centre**, fréquenté principalement par des bateaux privés a progressé de 13% par rapport à 2014.

►61,5% des plaisanciers sont étrangers, essentiellement Allemands, Néerlandais et Suisses.

**Sur la Seille**, à La Truchère, ou plus de 2/3 des bateaux sont en location, 263 bateaux de plus ont été comptabilisés.

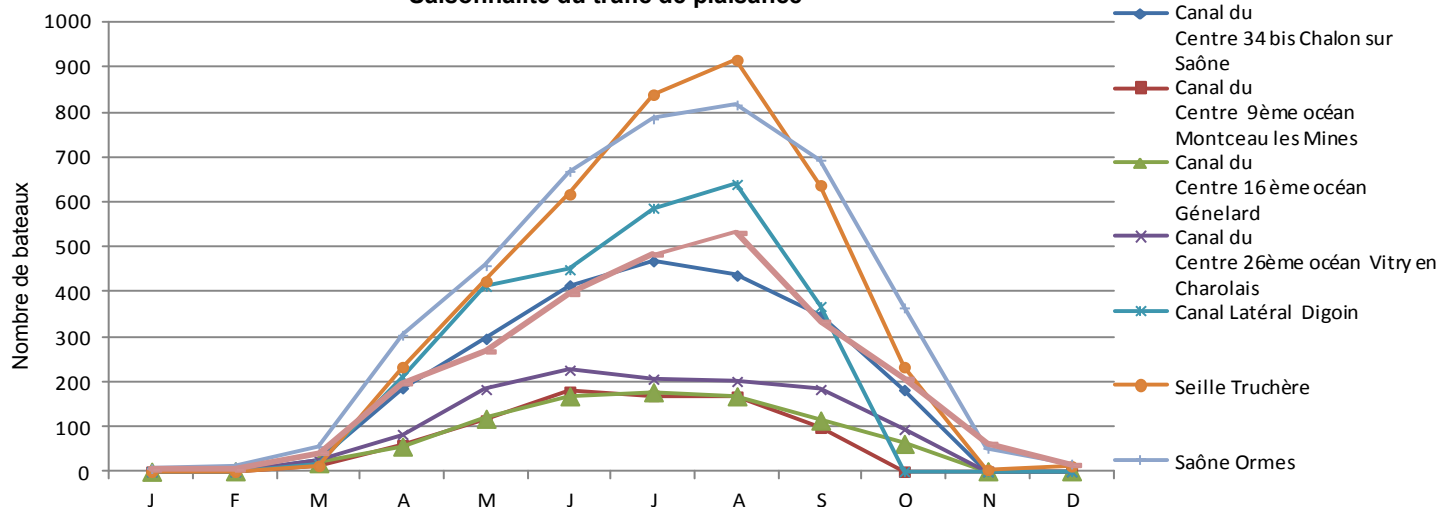
**Sur le Canal Latéral à la Loire**, fréquenté essentiellement par des bateaux de location et privés, 119 passages en plus ont été enregistrés à l'écluse du Pont-Canal à Digoin.

**Sur la Saône**, le trafic est en hausse par rapport à 2014 de 13,3%.

La part des bateaux à passagers proposant des prestations (promenade, restaurant, hôtel) représente plus de 27% de l'ensemble du trafic.

Sources: Voies navigables de France

## Saisonnalité du trafic de plaisance



## Saisonnalité

●41% du trafic s'effectue sur les mois de juillet et août.

●Une pointe estivale nettement marquée pour les propriétaires, une stabilité de mi-mai à mi-octobre pour les locations.

●Une pointe dominicale forte parmi les locataires, une plus grande stabilité parmi les propriétaires.

## Retombées économiques

### Le fluvial, en Saône-et-Loire, c'est 21 millions d'Euros de retombées

Dépense moyenne de 20 € par personne et par jour (hors location)

- 25 € par locataire de bateau
- 16 € par propriétaire de bateau

#### Répartition des retombées

- 6 500 € de retombées liées à la location de plaisance dont plus de 75% sur le Canal du Centre.
- 1 400 000 € de retombées liées à la plaisance privée (résidente, de croisière et de transit) dont 36% sur la Saône.
- 600 000 € de retombées liées à l'activité paquebots fluviaux. Impacts observés sur la Saône, seule voie d'eau de Bourgogne dont le gabarit permet la navigation de ces bateaux.
- 870 000 € de retombées liées à l'activité des bateaux-promenade dont 57% sur le canal du Centre.
- 415 000 € de retombées liées à l'activité des péniches-hôtels dont 95% sur le canal du Centre.
- 5 780 000 € de retombées liées à l'activité des chantiers navals.

En Saône-et-Loire, le tourisme fluvial pris dans son acception large : tourisme sur et autour de la voie d'eau génère donc 21 M € de retombées sur la voie d'eau mais également 20 M € autour de la voie (avec les voies vertes, la voie bleue, les véloroutes situées le long de la voie d'eau).